

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) a adressé, au Tribunal de Commerce de Casablanca, une demande de prolongation du délai pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de la banque au titre de l'exercice 2003. Cette demande a été faite en application des dispositions de l'article 115 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

A ce titre, et sur ordonnance n°16062/ 2004 en date du 2 juin 2004 du Président du Tribunal, il a été décidé de prolonger ce délai pour une période de trois mois à compter du premier juillet jusqu'au 30 septembre 2004.

Il est à rappeler que le CIH a rendu public un communiqué de presse en date du 2 juin 2004 dans le quotidien L'Economiste, informant ses actionnaires de la date de la tenue de son conseil d'administration prévu pour le 11 juin prochain. Selon le même communiqué, l'assemblée générale se tiendra courant juillet 2004.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 21

E-mail information_financiere@cdivm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières